

Villeparisis mise à nouveau sur l'apprentissage pour la rentrée 2026/2027

La Ville de Villeparisis poursuit son engagement en faveur de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle des jeunes. Pour la rentrée 2026/2027, ce sont quatre nouveaux apprenti.e.s qui seront accueillis au sein des services municipaux, dont deux ayant été recrutés depuis ; une apprentie à la direction des sports, qui débutera en septembre un Master activités physiques adaptées, et un apprenti au service garage dans le cadre d'un Bac professionnel mécanique automobile, qui poursuit son cursus après une première expérience réussie au sein de la Ville.



La Ville recherche donc encore actuellement :

- un apprenti.e à la direction de la communication, des relations publiques et de l'attractivité, en remplacement d'un apprenti existant qui termine son contrat cet été ;
- un apprenti.e à la direction de l'événementiel et de la logistique, préparant un Bac +2 dans le domaine de l'événementiel.

À ces quatre recrutements s'ajoutent deux apprentis en informatique qui termineront leur cursus durant l'année scolaire 2026/2027. (Attention : il s'agit bien ici de contrats d'apprentissage, les collectivités territoriales ne pouvant pas proposer de contrats de professionnalisation.)

Une voie qui séduit de plus en plus de jeunes

L'apprentissage connaît un véritable essor en France. Chaque année, plusieurs centaines de milliers de contrats sont signés dans les secteurs public et privé, preuve de l'attractivité croissante des formations en alternance. Rien d'étonnant à cela : précieux atout pour entrer dans le monde du travail, l'[apprentissage](#) favorise l'insertion professionnelle grâce à une immersion concrète dans la vie active. Cette expérience permet également de gagner en autonomie et de développer des compétences techniques et relationnelles. Autre avantage non négligeable : les apprentis perçoivent une rémunération calculée en pourcentage du SMIC et évoluant selon l'âge et le niveau d'études. En 2026, un apprenti peut ainsi percevoir entre 492 euros et plus de 1 800 euros bruts mensuels selon sa situation ([Alternance professionnelle](#)). À noter que depuis le 1er janvier 2020, le [CNFPT](#) finance le coût de la formation des apprentis accueillis dans les collectivités locales à hauteur de 50% d'un montant plafonné.

Accessible aujourd'hui du CAP jusqu'au Bac +5, l'apprentissage concerne un large éventail de diplômes : bac professionnel, BTS, BUT, licence, master ou encore écoles d'ingénieurs. La Ville de Villeparisis a ainsi fait le choix d'accueillir des apprentis dans des secteurs variés tels que la mécanique, les espaces verts, la communication, l'événementiel, le sport ou encore l'informatique. À compétences égales, une priorité est donnée aux jeunes Villeparisiens.

En misant sur l'apprentissage, Villeparisis confirme ainsi sa volonté d'accompagner les jeunes vers l'emploi et de transmettre les savoir-faire indispensables aux métiers de demain.

http://www.youtube.com/watch/28-3F3_kgGI